



Rechercher

[Recherche avancée](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Participations par thématiques](#) > [Économie](#) >

Aménager la zone économique Galaxie 4 à Saint-Médard-en-Jalles

PARTICIPATION TERMINÉE

Publiée le 12 / 06 / 2017
Modifiée le 15 / 09 / 2017

L'aéronautique, l'espace et la défense (Thalès, Dassault, ASL, etc.) sont les principaux moteurs du développement économique de l'ouest de la Métropole bordelaise. Près de 40.000 personnes travaillent déjà sur cette zone ; près de 10.000 emplois supplémentaires pourraient y être créés à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, Bordeaux Métropole **aménage de nouveaux sites économiques, dont la zone d'activités dite « Galaxie 4 »**. En collaboration avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles, ce sont 6 hectares aujourd'hui en friche qui seront aménagés pour des entreprises souhaitant s'implanter ou s'agrandir.

Le projet d'aménagement est en cours de définition. **A partir du lundi 12 juin 2017**, vous êtes invités à exprimer vos remarques, questions et propositions.

La concertation a été clôturée le 15 septembre 2017.

Etat de la participation : Terminée

Type : Réglementée / Concertation simplifiée

Thématique : [Économie](#)

Porteur de la participation : [Bordeaux Métropole](#)

Gestionnaire de la participation : [Pierre Chiffre](#)

Mandataire : La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab)

Mairie associée : Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

Communes et quartiers : [Saint-Médard en Jalles](#)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)



LES PARCELLES À AMÉNAGER AVEC, AU FOND, L'ACTUELLE ZONE GALAXIE

Calendrier simplifié de la participation

- 15 / 09 / 2017 : [Clôture de la concertation](#)
- 08 / 09 / 2017 : [Réunion publique](#)
- 12 / 06 / 2017 : [Ouverture de la concertation](#)
- 23 / 05 / 2017 : Avis d'ouverture de concertation
- 19 / 05 / 2017 : Délibération d'ouverture

Documents de présentation

Éléments clés

6 HECTARES à aménager pour des entreprises
10.000 EMPLOIS à créer sur l'OIM Bordeaux Aéroparc d'ici 2030

Avancée de la participation en ligne

3 3 1

En savoir plus

Site externe : [Tout savoir sur l'OIM Bordeaux Aéroport](#)

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

« Galaxie 4 » : ce nom évocateur d'espace désigne un futur nouveau site économique autour de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, côté Saint-Médard-en-Jalles. Il devrait accueillir principalement (mais pas exclusivement) des entreprises des filières aéronautique, spatiale et de la défense.

Des aménagements nécessaires pour accueillir de nouvelles entreprises

Dans la continuité de la zone « Galaxie » actuelle, le site « Galaxie 4 » s'étendra sur environ **6 hectares**, entre l'avenue de Capeyron et l'avenue de Mazeau. Aujourd'hui en friche, il nécessite divers aménagements avant d'y installer de nouvelles entreprises ou des établissements qui cherchent à s'agrandir.

Dans sa délibération du 19 mai 2017, Bordeaux Métropole a fixé le **cadre général de ces aménagements**. Ils devront par exemple être assez flexibles et diversifiés pour s'adapter aux besoins des entreprises, avec des coûts d'investissement et de fonctionnement maîtrisés. Ils devront également réduire au maximum leur impact sur l'environnement naturel.

A la demande de Bordeaux Métropole et en accord avec la commune propriétaire des terrains, La Fab **étudie aujourd'hui les conditions d'intégration** urbaine, architecturale et paysagère de l'opération, en cohérence avec son milieu environnant, en particulier avec le parc Galaxie existant.

En savoir plus :

- Le [plan du périmètre](#) du site « Galaxie 4 ».
- La [localisation de « Galaxie 4 »](#) dans l'ouest de l'agglomération bordelaise.
- La [délibération du 19 mai 2017](#) qui fixe notamment les objectifs du projet.

« Galaxie 4 » : un site à fort potentiel économique

Le site « Galaxie 4 » se situe dans le périmètre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) « Bordeaux Aéroport », zone dans laquelle

Documents à télécharger

[Délibération d'ouverture \(19 mai 2017\)](#)

PDF 583.7Ko

TÉLÉCHARGER 

[Plan de situation dans l'agglomération \(annexe 1 de la délibération 19 mai 2017\)](#)

PDF 368.7Ko

TÉLÉCHARGER 

Bordeaux Métropole et les communes associées cherchent à **créer 10.000 emplois supplémentaires** à l'horizon 2030.

Dans un esprit de développement durable, Galaxie 4 présente des **atouts indéniables** pour attirer les entreprises : à moins de 20 minutes en bus du centre-ville de Saint-Médard ou de celui de Mérignac, il est aussi facilement accessible à vélo. En lien direct avec les secteurs d'activité du Haillan et de Mérignac, de nombreux services (commerces, restauration, équipements sportifs, crèches, hôtels...) sont disponibles pour les salariés dans un rayon maximum de 5 kilomètres.

En savoir plus :

- Les premiers éléments de diagnostic urbain dans [la notice de concertation](#).
- Les premiers [éléments d'étude](#) (exemples de schémas d'aménagement et d'occupation des parcelles, principes d'aménagement des voiries, etc.) présentés en réunion publique du 8 septembre 2017.
- La [localisation de « Galaxie 4 » dans l'OIM](#) Bordeaux Aéroport.

Participez au projet !

Vous êtes chef d'entreprise et envisagez de vous installer ou de vous agrandir ? Vous connaissez bien ce secteur géographique et son fonctionnement au quotidien ? Bordeaux Métropole, la commune de Saint-Médard-en-Jalles et La Fab cherchent à **mieux comprendre vos attentes et à recueillir vos suggestions, afin de définir le projet plus en détail**. Donnez-nous votre avis !

La concertation a été clôturée le 15 septembre 2017.

[Plan de situation dans l'OIM \(annexe 2 de la délibération 19 mai 2017\)](#)

PDF 1.4Mo

TÉLÉCHARGER 

Vous aussi, réagissez et participez à cette démarche !

[Charte de modération](#)

[3 Avis et 1 réaction](#)



Avis de

Faune-Flore33

Le 12 septembre
2017
à 16h37

Bonjour,

Ce projet peut a priori apparaître comme un problème en matière de protection de la nature. A y regarder de plus près, ce n'est pas notre avis. Sauf à considérer que l'homme est le poison de la nature et qu'il ne doit plus se développer, il faut pouvoir faire coexister développement humain et préservation de l'environnement.

A ce titre le projet Galaxy IV nous semble très bien pensé car il offre des perspectives d'emplois en optimisant les synergies et la cohérence géographique au regard des la zone économique OIM déjà existante. Par ailleurs, il faut saluer le souci dans le projet de respecter sur les parcelles concernées le principe d'éviter, réduire, compenser les impacts au milieu naturel. Il y a en particulier une attention spécifique aux zones humides.

Bref, pour tous ces éléments notre collectif girondin de protection de la nature ne s'oppose pas à ce projet de Galaxy IV.

Collectif Faune, Flore de Gironde

Aucune réaction



Avis de
Leblondt
Le 3 juillet 2017
à 10h37

Avec le dossier « Galaxy 4 », ce sont au moins de 5 projets qui sont actuellement en cours d'instruction dans le site Aéroparc dans le cadre d'une Opération d'Intérêt Métropolitain (en ajoutant Parc du 21, Vert Castel 2, 45ème Parallèle et le projet de Macrolot). A fil des conclusions qu'elle a rendues sur ces 4 projets, l'Autorité Environnementale souligne que « les principaux axes routiers du secteur connaissent des problèmes de congestion aux heures de pointe », que la gestion des déplacements dans ce secteur est un « enjeu capital ». Elle demande une « clarification de l'engagement des collectivités sur les mesures visant à favoriser le report modal vers des transports collectifs et des modes de circulation douce » et rappelle « l'importance de la mise en œuvre effective et rapide des engagements de Bordeaux Métropole sur l'amélioration du réseau de desserte de transport en commun et liaisons douces ». (avis sur le projet 4 lots). Force est de constater l'incohérence entre le fort développement économique voulu dans ce secteur et le traitement qui est fait par Bordeaux Métropole de la problématique du transport. On note d'un côté la précipitation de l'offre foncière avec, je cite, « des procédures environnementales facilitées pour les porteurs de projet grâce à l'intervention de la Métropole » qui propose « des terrains clés en mains » : c'est ce qu'on peut lire sur le site de Bordeaux Métropole). De l'autre côté, on note un manque de volontarisme pour adopter des mesures plus contraignantes favorisant les transports alternatifs. Le nouveau site de Thalès illustre cette incohérence. La SEPANSO, dans son contribution à l'enquête publique, a ainsi pointé la surabondance de places de parking pour les véhicules particuliers : ils représentent 75 % de l'effectif des salariés prévus et parallèlement l'absence d'un Plan de Déplacement Entreprise en amont du projet. Elle a déploré la destruction de 16 hectares de zones naturelles pour seulement 21 % de surfaces bâties tandis que les voies et stationnements représentaient à elles seules 37% du territoire. Ces deux critiques ont d'ailleurs été relayées par le commissaire enquêteur qui a demandé dans ses conclusions de préserver l'espace boisé restant et de réfléchir à « un stationnement moins consommateur d'espace foncier et forestier ».

Je recommande que la question de la desserte de cette zone par les modes de déplacement doux soit traitée prioritairement et que les parkings des voitures soient mutualisés sur les parkings existants dans les autres sites de Galaxie (1 à 3) qui sont à moins de 300 m (cheminement piéton par exemple pour accéder à galaxie 4).

Aucune réaction



Avis de
**Association
Nat...**
Le 2 juillet 2017
à 22h57

Quelle surprise de lire que la zone Galaxie 4 représente 6ha en friche! Le dossier de 10 pages consultable en mairie n'avance comme argument que la zone fait partie de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Bordeaux aéroparc, qui rassemble déjà 40 000 emplois et vise d'ici 2030 atteindre les 350 000 emplois! Surprise de Naturjalles de lire qu'il s'agit d'une friche de 6ha, alors que l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'art R 122-3 du code de l'environnement soumettait le projet de viabilisation à ETUDE D'IMPACT parce que les

éléments fournis par le pétitionnaire ne permettaient pas de garantir l'absence d'impact notable sur l'environnement c'est à dire 1- la prise en compte des risques tels que définis par les plan de prévention applicables (inondations- feux de forêt- risque industriel)le projet s'inscrivant dans les périmètres en vigueur des PPRI, PPRT et PPRIF 2- la préservation des Espaces naturels puisqu'en sa partie est, il y a un ESPACE BOISÉ (disparu en 2017?) 3- la gestion des eaux pluviales du site, (car situé à proximité des périmètres de protection éloignée du champ captant Thil Gamarde et des ressources Caupian, SMIM2 et Gajac. Naturjalles demande que cet arrêté préfectoral soit porté à la connaissance du public...et trouve inadmissible cette omission d'information
Pour Naturjalles
Françoise Couloudou

1 

1 réaction argumentée 



Avis de
Leblondt
Le 3 juillet 2017
à 10h30



Il faut vraiment veiller à ce que l'ensemble de la documentation opposable soit communiquée. Lorsque j'ai étudié un autre dossier du secteur, le projet Macrolot Parinaud qui a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal de Saint Médard en Jalles le 28 juin 2017, j'avais par exemple signalé l'absence au dossier de l'Avis Explicite de l'Autorité Environnementale qui pourtant était téléchargeable depuis le site de la mairie de Mérignac

PARTICIPATION HORS LIGNE

En complément du présent site web, d'autres moyens d'information et de contribution vous sont offerts.

Des dossiers et registres papier dans 2 lieux publics

Pour ceux qui préfèrent le papier, un dossier complet (le même que celui à télécharger sur ce site) et un registre de recueil des avis sont à votre disposition à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest.

- Voir [les adresses des lieux](#).

Une réunion publique le 8 septembre 2017 pour discuter du projet

Une réunion publique aura lieu [le 8 septembre 2017](#). Elle permettra à toute personne intéressée de **s'informer** des avancées des études (exemples de schémas d'aménagement et d'occupation des parcelles, principes d'aménagement des voiries, etc.), de **poser ses questions** à Bordeaux Métropole et à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et d'**exprimer ses avis et contributions**.

Prochaines actions hors ligne à propos de cette participation

15 / 09 / 2017 : [Clôture de la concertation](#)

08 / 09 / 2017 : [Réunion publique](#)

12 / 06 / 2017 : [Ouverture de la concertation](#)

BILAN DES PARTICIPATIONS EN LIGNE ET HORS LIGNE

Publié le 12/06/2017

La concertation est clôturée depuis le 15 septembre 2017.

Un bilan sera prochainement approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole. Il sera publié sur le présent site web.

Vous ne voulez pas le rater ?

- [Suivez cette participation](#) (en cliquant sur le bouton jaune en haut à droite) pour recevoir une notification dès publication du bilan.

DÉCISIONS

Publié le 09/06/2017

La concertation est clôturée depuis le 15 septembre 2017.

Une décision sera prochainement prise par le Conseil de Bordeaux Métropole sur la base du bilan de la concertation. Elle sera publiée sur le présent site web.

Vous ne voulez pas la rater ?

HAUT DE PAGE ↑

Bordeaux Métropole a besoin de VOUS !

Participez, inscrivez vous !

Donnez votre avis, échangez avec les autres inscrits, suivez des participations.... La création de votre profil (public ou privé) est la première étape de votre participation.

CRÉER UN COMPTE



COMMUNAUTÉ

[Les membres](#)



elisabeth33

a ajouté un avis sur

[Extension du réseau de tramway vers Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan](#)



DamienBastide

a rejoint la communauté

Restez informé

Pour suivre les actualités de la Métropole, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter.

S'INSCRIRE



SITE PROPOSÉ PAR

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

MENTIONS LÉGALES

CGU

ACCESSIBILITÉ

CRÉDITS

CONTACT

CONCEPTION &
CRÉATION INOXIA.COM